

**Mission Permanente
du Royaume du Maroc**

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

56^{EME} SESSION DU COMITE EXECUTIF DU HCR

**DECLARATION DE MONSIEUR OMAR HILAË,
SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DES AFFAIRES
ET DE LA COOPERATION DU ROYAUME DU MAROC
AU TITRE DU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR
RELATIF AU DEBAT GENERAL**

Genève, le 3 octobre 2005

**M. le Président,
M. le Haut Commissaire pour les réfugiés,
Excellences,**

Il m'est particulièrement agréable de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de notre Comité Exécutif. Vous connaissant personnellement de longue date, je suis persuadé que vos qualités humaines et professionnelles, et votre doigté diplomatique, sont autant de gages pour la réussite de votre présidence. A cet effet, je voudrais vous réitérer mon engagement et celui de ma délégation à vous apporter notre coopération et notre soutien.

Il me plaît également de présenter mes sincères félicitations au nouveau Haut Commissaire, M. Antonio Guterres. Bien avant son avènement à la tête de l'Institution, M. Guterres était connu pour sa longue expérience politique, sa probité intellectuelle, son engagement humaniste et sa forte sensibilité à l'égard des problèmes des pays en développement. Autant de valeurs et de principes, qui inspirent la confiance et les espoirs du Maroc en lui. Sa vision courageuse et ambitieuse contribuera, sans aucun doute, à la réussite de l'adaptation du HCR aux mutations du troisième millénaire, à relever les défis multidimensionnels de la problématique des réfugiés, et surtout à répondre à leurs attentes, ô combien légitimes, non seulement en termes d'assistance humanitaire, mais et surtout en termes de protection internationale. La feuille de route que vous nous avez exposée ce matin, dans votre déclaration liminaire, répond à nos attentes et mérite notre soutien et notre appui.

Je ne saurais oublier votre Haut commissaire adjoint, la dynamique Mme Wendy Chamberlain qui a, depuis sa prise de fonction, apporté innovation et fraîcheur dans le management administratif, rigueur et transparence dans le budget, mobilisation des ressources financières et confiance des pays membres.

**M. le Président,
M. le Haut Commissaire,**

La protection internationale a été et demeure la pierre angulaire du mandat du HCR. Sa centralité vient d'être réaffirmée par la déclaration finale du récent Sommet Mondial de New York. Nous relevons avec satisfaction que vous avez placé, à votre tour, le volet protection au cœur de votre vision pour le HCR.

Dans ce contexte, le Maroc estime que la proposition de création du poste de Haut Commissaire-Assistant chargé de la protection est plus que justifiée, elle est devenue impérative. En effet, la création d'un tel poste sera synonyme de signal fort de la détermination du HCR à assurer une meilleure protection aux réfugiés à travers le monde. Elle facilitera, en outre, l'action quotidienne du Haut Commissaire dans la mise en œuvre, sur le terrain, des 6 objectifs de l'agenda pour la protection internationale.

Convaincu que l'action humanitaire du HCR ne peut être efficace sans un appui financier approprié, le Royaume du Maroc réitère son appui en faveur d'une augmentation substantielle au budget du HCR, dans le cadre du budget ordinaire de

l'ONU. Parallèlement, il adhère à l'ambition du HCR d'élargir et de diversifier l'assiette des contributeurs privés, dont l'utilisation et l'affectation devraient rester du seul ressort de l'Agence.

Dans ce même contexte, ma délégation souhaite proposer l'établissement d'un FONDS ad hoc qui sera réservé à la promotion des solutions durables. La gestion de ce fonds devrait être du ressort exclusif du Haut Commissaire, en vue de favoriser et de promouvoir, indépendamment de tout alibi politique, le retour spontané, individuel ou collectif des réfugiés, à leur mère patrie, leur réinstallation ou leur intégration sur place.

Ce Fonds nécessitera un mécanisme au sein du Comité Exécutif avec mandat, de déterminer les modalités pratiques de son utilisation, et rendre compte aux membres du comité, de son action en matière de facilitation et de promotion des solutions durables.

M. le Président,

Le renforcement stratégique et opérationnel de partenariat du HCR avec d'autres institutions onusiennes et des ONGs que Monsieur le Haut Commissaire a développé, ce matin, dans sa déclaration liminaire mérite notre soutien surtout qu'il procède d'une ambition de complémentarité, d'efficacité et de globalité de l'action humanitaire sur le terrain.

Par ailleurs, ma délégation se félicite de l'engagement de M. Guterres à enraciner, dans la gestion de l'ensemble des opérations de son institution, une culture de transparence et de responsabilisation, en particulier à travers la publication des résultats des inspections et investigations et le suivi adéquat qui doit être assuré à leurs conclusions et recommandations. De telles mesures seront de nature à renforcer la confiance tant des Etats membres que des pays donateurs que de l'opinion publique internationale.

M. le Président,

Le drame des populations des camps de Tindouf interpelle, plus que jamais notre Comité Exécutif et ce pour la violation, depuis 30 ans, de leurs droits les plus élémentaires. Ces populations dites « réfugiées » sont les seules au monde à être privées de leurs droits de circuler librement, comme l'a attesté le récent rapport de l'ONG américaine « The US Committee for Refugee ». Elles sont les seules au monde à être interdites de quitter les camps à moins d'y laisser une partie de leur famille afin de les contraindre à y retourner. Elles sont les seules au monde à ne pas pouvoir jouir du rapatriement librement consenti comme le leur garantit le droit international humanitaire.

Elles sont les seules au monde, à être privées du recensement en raison du refus du pays d'asile de permettre au HCR de procéder à leur enregistrement.

Au moment où la CASWANAME annonce dans le document, Afghanistan Update septembre 2005, la fin avec succès du recensement des millions des réfugiés afghans au Pakistan, ce dont nous nous félicitons, un autre document « Information note sur le Sahara » concède que les populations des camps de Tindouf ne peuvent être recensées à cause du refus du pays d'accueil, l'Algérie, qui conditionne cette opération au règlement politique global du différend sur le Sahara.

Le Maroc, qui n'a cessé depuis 1975 de demander avec insistance, que les populations des camps de Tindouf soient recensées réitère sa demande pour que ces populations soient enregistrées et leurs origines dûment identifiées. Parallèlement, le Maroc rejette avec force la conditionnalité imposée par le pays d'asile parce qu'elle est politiquement immorale et juridiquement illégale.

S'agissant du recensement de ces populations, la demande marocaine puise sa force d'un arsenal juridique irréfutable. En effet, le recensement est une responsabilité statutaire du HCR et une obligation doctrinaire des membres du Comité exécutif. Son exigence est codifiée dans plusieurs conclusions de ce Comité, dont l'Algérie est membre, et dans deux résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A/RES/59/172 et A/RES/58/149). Par conséquent, en s'y opposant, l'Algérie non seulement entrave l'action du HCR, mais viole gravement le droit international humanitaire, ainsi qu'une batterie des règles politiquement contraignantes et qui lui sont opposables parce qu'elle a contribué à leur élaboration.

Par ailleurs, l'Algérie déclame à l'Assemblée Générale de l'ONU, au Conseil de sécurité et dans d'autres fora que le problème du Sahara relève des Nations Unies. Cependant, l'Algérie fait tout pour empêcher ces mêmes Nations Unies de s'acquitter, à travers le HCR, d'un élément central de son mandat, en l'occurrence le recensement.

Cette posture d'obstruction confirme, s'il en est encore besoin, d'une part, la duplicité du discours algérien et d'autre part, son statut de partie prenante dans l'affaire du Sahara.

En outre, l'Algérie répète à tout vent qu'elle est neutre dans l'affaire du Sahara. Or, son opposition catégorique, depuis 30 ans, à tout recensement est un flagrant délit politique qui confirme au monde entier que l'Algérie est l'acteur principal et agissant dans cette affaire. Sa pseudo-neutralité est malheureusement démentie au quotidien par ses déclarations éminemment partisans et ses actes et immixtions directs dans ce dossier humanitaire.

Quant à la conditionnalité du recensement au règlement politique signalé dans le document « Information note » sur le Sahara, force est de constater que, là également, l'Algérie est le seul pays d'asile au monde à lier impérativement l'enregistrement des populations dites réfugiées à un processus politique. C'est là une manœuvre politique destinée à empêcher la communauté internationale de connaître le nombre exact de ces populations, afin de maintenir le mythe d'une population en exil. Pire encore, cette conditionnalité, vise à perpétuer une situation humanitaire en exploitant la compassion de l'opinion publique et en instrumentalisant la générosité des pays donateurs, tout en leur interdisant de chiffrer le nombre exact des bénéficiaires de leur assistance.

Cet embargo sur le nombre des habitants des camps a abouti à des détournements de l'assistance humanitaire, favorisé par un dysfonctionnement flagrant, la défaillance, voire l'absence de tout mécanisme de surveillance et la dissolution, au fil des ans, de tout contrôle de la gestion, du transport et de la distribution des vivres. Autant de manquements dûment constatés par les récents rapports d'enquête du PAM, du HCR lui-même et de l'OLAF de la Commission Européenne, ainsi que par des ONGs internationales.

A cet égard, le Maroc lance un appel au HCR, au PAM et à l'OLAF de publier les conclusions et les recommandations de leur rapport d'enquête dans les camps de Tindouf et de mettre en œuvre leurs conclusions et recommandations.

Par ailleurs, le Haut Commissaire a annoncé, ce matin, le retour en 2005, d'un demi million de réfugiés africains et d'un autre demi million de réfugiés afghans. Ces rapatriements sont la preuve irréfragable que dans d'autres parties du monde, des réfugiés sont recensés et rapatriés à leur pays d'origine, indépendamment du processus politique.

Tout en félicitant le HCR pour ces opérations, nous relevons avec satisfaction que dans ces situations, le Droit humanitaire a prévalu sur toute considération politique et demeurons optimistes qu'il en sera prochainement le cas pour nos ressortissants à Tindouf.

Enfin, le lien conditionnel du recensement à la solution politique est devenu, au fil des décennies, synonyme de prise d'otages des populations de ces camps par le pays d'asile aux fins de ses desseins politiques dans la région.

Pour toutes ses raisons, le Maroc réitère sa demande au HCR de procéder au recensement des populations des camps de Tindouf et à l'identification de leurs origines. Le Maroc, maintient ses réserves sur le budget proposé à ces camps et déclare ne pas être en mesure de l'adopter.

Cette attitude du Maroc est dénuée de toute motivation politique, sinon, celle légitime de rechercher la vérité. La vérité des chiffres et la vérité des origines. Cette double vérité que le Maroc appelle de tous ses vœux, depuis des décennies, dépendra de la fin du silence de la communauté internationale à l'égard de l'exploitation de cette population à des fins politiques. Seule cette mobilisation de la communauté internationale et des acteurs humanitaires permettra, comme ce fut le cas récemment pour la libération des 404 détenus marocains dans les camps de Tindouf, de faire établir la vérité.

Car, octroyer une assistance humanitaire sans recensement, sans vérification, sans supervision et sans contrôle, c'est contribuer au maintien de toute une population en exil forcé et la perpétuation de son drame humanitaire. C'est pourquoi, au lieu de la complaisance humanitaire, les populations des camps de Tindouf ont besoin d'une ingérence humanitaire de la part de la communauté internationale et des pays donateurs en particulier, afin qu'ils puissent jouir pleinement et entièrement de leurs droits légitimes, notamment d'être recensés, de circuler librement et de disposer d'eux-mêmes en choisissant librement leur retour à leur mère patrie.

Par ailleurs, Nous prenons note du document du HCR sur l'enregistrement des populations des camps qui retient le chiffre de 90.000 personnes vulnérables destinataires de l'assistance du HCR à partir du mois de septembre 2005. Cependant, tout en appréciant cette décision du HCR, le Maroc estime que ces chiffres sont une simple reprise de l'estimation déjà retenue dans le rapport du Haut Commissaire à l'Assemblée générale n° E/1997/17 du 2 mai 1997. Bien plus, elles ne reposent sur aucun standard ou paramètre internationalement reconnu, et partant ne permettront guère à la communauté des donateurs de connaître le schéma exact des personnes assistées.

En effet, le Maroc demeure profondément convaincu que le chiffre réel des populations des camps de Tindouf est largement inférieur à l'estimation de 90.000 retenue par l'institution. Néanmoins, il retient avec autant de satisfaction que d'espoir l'engagement réitéré du HCR à poursuivre ses efforts auprès de l'Algérie, afin de procéder à l'enregistrement des populations dites réfugiées d'une manière scientifique et conformément aux standards retenus et appliqués par le HCR dans le monde, notamment le procédé du *Project profile*.

Monsieur le Président,

Je ne saurais conclure sans me réjouir des efforts inlassables du HCR dans la mise en œuvre des mesures de confiance. A cette occasion, il me plait d'annoncer, à notre Comité Exécutif, que le Maroc vient de signifier au nouveau Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, Mr Francesco Bastagli, son accord pour la reprise de l'opération des échanges de visites entre les populations des camps de Tindouf et leur proches parents au Maroc, et ce en dépit du fait que certains amendements marocains au nouveau Plan d'Action devant régir cette opération n'ont pas été satisfaits.

Cette attitude du Maroc procède de son souci, sans cesse réitéré, d'alléger les souffrances de ses citoyens, et de sa volonté, qui est aussi celle de la communauté internationale, de dissocier le volet politique de l'humanitaire. Tout en exprimant sa gratitude aux pays donateurs sans la générosité desquels cette opération ne pourrait reprendre, le Maroc formule le vœu qu'elle ne sera pas jalonnée de manquements ou d'obstruction à l'instar de la précédente. Pour sa part mon pays réitère ses engagements à n'épargner, comme par le passé, aucun effort pour que cette action humanitaire du HCR soit couronnée de succès.